

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'Ami de la Religion et de la Patrie.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

AN. I.

QUEBEC, 12 MAI, 1848.

No. 23.

## PENSEES SUR LE CHRISTIANISME. D O G M E .

PAR JOSEPH DROZ,

de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.

XI.—Une des vérités les plus importantes de la religion, c'est que pour être vraiment chrétien, le raisonnement ne suffit pas et que la foi est nécessaire. A ce mot, les prétendus philosophes croient triompher ; ils disent qu'après avoir cherché à dissimuler que nous avons besoin d'étouffer le bon sens, nous finissons par être forcés d'en convenir.

Ainsi parlent des hommes dont l'esprit est superficiel, ou qui, malgré leur force de tête, comprennent mal des questions, que leurs préjugés ont décidées d'avance. La foi ne blesse point la raison, car celle-ci voit, reconnaît les avantages de la foi, et nous porte elle-même à demander au Tout-Puissant ce don de la bonté céleste.

Souvent notre raison nous parle de sa faiblesse ; elle nous dit qu'il est des vérités impénétrables pour elle, des sentiments qu'elle ne peut inspirer, une force qu'elle est impuissante à donner. En l'écoutant, nous sentons le besoin de recourir à l'Être infini, pour qu'il daigne suppléer à tout ce qui nous manque.

La raison nous prescrit d'aimer Dieu ; mais suffit-il de raisonner pour aimer ? Prétendra-t-on que la raison s'abandonne, lorsqu'elle nous dit de prier pour obtenir que Dieu pénètre nos cœurs de tout l'amour que doivent inspirer ses bienfaits ?

La raison juge que tel plaisir est trompeur ; ce plaisir cependant nous entraîne ; elle nous presse d'accomplir tel devoir envers des malheureux ; les soins, qu'il faudrait prendre, les dangers qu'il faudrait braver, nous arrêtent. Nous verrons le bien, nous ne le ferons pas sans une force que Dieu seul peut nous communiquer.

Pour la croyance aux vérités chrétiennes, il se passe dans notre âme quelque chose d'analogue à ce que nous venons d'observer pour le sentiment d'amour et pour la force qui nous sont nécessaires. Dieu nous permet d'exercer la raison dont il nous a doués, elle nous conduit à reconnaître les preuves du Christianisme ; et cependant, si la croyance qui en résulte n'a d'autre appui que cette raison vacillante, à la fois orgueilleuse et faible, il est bien difficile que nous restions constamment soumis au principe, reconnu par elle, qu'on ne peut contester ce qu'on sait être révélé. Quelquefois nous aurons des doutes ; non pas, j'aime du moins à le penser, non pas sur l'ensemble, sur la vérité de la religion,

mais sur des points mystérieux que, par absurde curiosité, nous voudrions discuter. Ces doutes, nous les éloignons ; ils reviendront nous troubler ; notre amour de Dieu, notre fidélité à suivre ses commandements, se ressentiront de la mollesse de nos croyances. C'est de cet état indigne du chrétien que Dieu affranchit l'âme par la foi.

Gardons-nous de faire descendre la religion à n'être plus qu'une science humaine. Aurions-nous oublié déjà l'heureux usage que Dieu, dans sa bonté, daigne faire de sa puissance pour venir à notre aide ! Après l'avoir vu apportant sur la terre ses lois et son culte, prétendrons-nous le reléguer dans le Ciel, et no plus lui laisser de rapports avec nous ? Le divin auteur de la religion peut seul en imprégner notre âme. Les effets de la foi et ceux de la simple croyance sont aussi différents que leurs sources. La foi porte dans le cœur ce repos et cette quiétude que l'homme ne saurait se donner à lui-même. La croyance sans autre appui que le raisonnement peut être ébranlée par un danger, bouleversée par un sophisme : la foi seule enfante les apôtres et les martyrs.

Maintenant, on doit voir le rang occupé par la foi dans l'ordre admirable du Christianisme, et comprendre cet axiome que, pour devenir chrétien, il ne suffirait pas de raisonner, qu'il faut aussi prier. A la voix de la prière soumise et confiante, la grâce descend du ciel et la foi avec elle.

N'oublions jamais que Dieu daigne agir sur l'homme : c'est le plus grand de ses bienfaits, c'est celui, par lequel on profite de tous les autres.

Ne craignons point d'énoncer hautement toutes les convictions chrétiennes, quoiqu'il soit inévitable que certains esprits les trouvent puériles, parce qu'elles sont sublimes. Je dirai donc avec assurance : tous les raisonnements ne peuvent suppléer la foi ; et celle-ci peut rendre superflues nos recherches et nos études, s'il convient au Tout-Puissant de la communiquer par un coup de sa grâce. Ainsi la regut cet homme destiné à propager le Christianisme, ce Paul qui, selon l'énergique expression d'un poëte, tombe persécuteur et se relève apôtre.

XII.—Ce qu'on appelle vulgairement la foi du charbonnier répand sur la terre plus de consolations, de vertus, et même de lumières, qu'il n'en sort de plusieurs traités volumineux et de leurs commentaires. Cependant l'homme d'un esprit cultivé ne doit pas se borner à une croyance non raisonnée. Son incurie serait une coupable indifférence ; et les facultés qui le distinguent l'obligent à porter aux pieds de la Divinité l'hommage d'un chrétien éclairé.

Je suis loin d'en conclure qu'il nous soit

nécessaire, ou seulement utile, d'aspirer à devenir savants en matière de religion. Lorsque nous sommes pénétrés des vérités fondamentales et des devoirs qu'elles imposent, ne consomons pas en longues recherches un temps que rempliront mieux la prière et les œuvres. Nos études imparfaites pourraient nous conduire à des demi-connaissances, sources d'erreur et d'orgueil. Il y a des travaux qui échauffent la tête et refroidissent le cœur. Ne prenons pas le goût des discussions contentieuses, et ne transformons pas l'Evangile en un livre de métaphysique. Lorsque nous disons : *Mon Dieu ! étouffez de notre esprit les doutes, ajoutez, et les subtilités.*

XIII.—Combien de débats ont suscités les questions sur le libre arbitre et la grâce ! Peut-être n'est-il pas de sujet plus simple, pour qui se borne à le considérer avec un cœur droit. Nous avons le sentiment de notre liberté aussi nettement que celui de notre propre existence ; en même temps, nous sentons notre faiblesse et nous éprouvons le besoin d'un appui. Que de fois nous avons voulu le bien, et nous nous sommes trouvés impuissants à suivre nos résolutions ! Que de fois, dans nos dangers ou nos revers, nous avons vu la vanité, le néant des secours d'ici-bas ! L'homme tourne instinctivement ses regards vers le Ciel ; une voix secrète lui dit que là est la source de vie, de force et de lumière.

Mais, dans nos actions, quelle est la part du libre arbitre ? quelle est celle de la grâce ? Comment cette faculté et cette puissance coexistent-elles sans se nuire ? De telles questions sont insolubles pour la raison humaine ; toutes mes recherches ne les éclairciraient pas plus qu'elles ne m'apprendront comment Dieu est partout.

Satisfait de savoir que nous avons le libre arbitre et que la grâce peut nous être accordée, évitons de prendre part aux débats que trop souvent amènent des sujets moins clairs : s'il faut en parler, discutons peu, et maintenons la charité dans nos âmes.

## Littérature.

### L'ANTE-CHRIST.

VII.

(Suite.)

— Cela va sans dire. — poursuit Languan. — Toutefois, des millions ne se trouvent pas en une seconde. Veuillez donc prendre la peine de revenir à quatre heures, et peut-être serai-je assez heureux pour pouvoir m'acquitter envers vous.

— Nous ne reviendrons pas, — dit le prêtre, — il suffit que vous vous soyez

exprimé, ainsi que vous venez de le faire, en présence de mon neveu et des témoins qui l'accompagnent. Nous saurons, en temps et lieu convenables, vous rappeler vos paroles.

Et le vieillard, les deux jeunes gens et l'homme noir se retirèrent, sans attendre la réponse du banquier; quand ils furent sortis de l'hôtel, l'abbé de Valencey s'adressa d'abord au personnage étranger, et lui dit :

— Le reste vous regarde.

Celui auquel il parlait répondit par un signe de tête, puis étendit la main; au même instant quatre sergents de ville apparurent. Ils s'entretenaient avec lui à voix basse. Bientôt après, deux d'entre eux entrèrent dans un cabaret, situé en face de l'hôtel; l'inconnu prit avec lui les deux autres, et se transporta au domicile de Michael, pour procéder à l'arrestation dont nous avons rendu compte au commencement du chapitre précédent.

Le prêtre se tourna vers les deux jeunes gens.

— Bien que l'héritage que nous venons de réclamer, dit-il, soit indispensable à nos projets, ne croyez pas, Arnold, que cette question soit ici la première; il s'agit, avant tout, de déjouer les espérances coupables de nos ennemis, et nous l'avons fait, quant aux moyens matériels dont ils se servaient pour assurer leur triomphe. Un tel échec, toutefois sera promptement réparé par le génie fertile d'Allameida, et je ne sais pas encore de quelle arme user contre lui; il ne manquera pas de s'adresser à vos passions pour vous retenir ici, tandis que votre devoir vous appelle ailleurs. C'est en Asie qu'il faut lutter maintenant, car la fortune que votre père avait laissée en France n'est rien auprès du trône qu'il vous reste à conquérir. Je vous laisse jusqu'au soir. Retournez chez vous, vous y trouverez Bertrand le pêcheur, envers qui vous avez contracté des obligations sacrées. Quant à vous, Eugène, je me ferais un scrupule de vous arrêter plus longtemps. Je sais avec quelle impatience vous attendez le moment de commencer à réparer une faute; allez, nous nous retrouverons chez Arnold.

Le vieillard descendit à pied vers le boulevard, Eugène s'élança dans un cabriolet de place qui disparut dans la direction de Notre-Dame-de-Lorette, et Arnold, remontant dans sa voiture, se fit reconduire au pavillon des Champs-Élysées, où il trouva la lettre de Léonora; en la parcourant, une expression de surprise et de joie passa sur sa physionomie, mais tout à coup, jetant le papier au feu :

— Quelqu'un est venu me demander en mon absence? — dit-il à l'un des nègres.

— Celui-ci s'inclina affirmativement.

— Parlez, s'écria Arnold avec impatience, — qu'elle est cette personne?

— Maître, il y a un pauvre homme que l'on a conduit à l'office.

— Faites le entrer au salon.

Le noir se retira et bientôt revint, accompagné de Bertrand, qu'il laissa seul avec Arnold.

— Approchez, — continua celui-ci en s'adressant au pêcheur, — asseyez-vous

dans ce fauteuil; vous êtes faible encore, et la distance que vous avez parcourue est longue. Je dois beaucoup à votre père, Monsieur; pour moi, vous et les vôtres avez bien souffert, et croyez que je m'efforcerais, autant qu'il est en moi, de vous faire oublier le passé.

Disant ceci, le jeune homme tendait la main au pêcheur, qui la prit avec étonnement, mais n'osa la serrer.

— Ce n'est point ainsi que je l'entends, — répliqua vivement Arnold.

— Ma maison, tant que j'en aurai une, sera la vôtre, il est juste que je partage tout ce dont je puis disposer avec ceux qui ont sacrifié jusqu'à leur existence pour conserver mon héritage.

Bertrand ouvrit les yeux, regarda fixement le jeune homme et répondit :

— Je ne sais absolument de quoi vous voulez parler, Monsieur.

— Est-il possible que vous n'avez jamais entendu prononcer le nom du marquis de Valencey?

— Pardonnez-moi, Monsieur, c'est le bienfaiteur de ma famille.

— Et vous ignorez qu'avant de partir pour l'émigration, il a remis à votre père une fortune, que celui-ci a voulu conserver à l'héritier légitime; vous ignorez...

— Écoutez-moi, Monsieur, — interrompit Bertrand, — mon père était certes un brave et honnête homme, mais, dans les dernières années de sa vie (je puis confier cela à un homme comme vous), la raison du père Bertrand avait considérablement baissé, à tel point (veuillez garder le secret, je vous en conjure), à tel point, dis-je, qu'on a été obligé de l'enfermer à Bicêtre, où il est mort fou.

Bertrand tira gravement de sa poche un mouchoir et essuya une larme, tandis qu'Arnold réfléchissait qu'il était peut-être imprudent de faire part au pêcheur de toutes les circonstances dont le prêtre venait de l'instruire lui-même, pendant le court trajet du pavillon des Champs-Élysées à l'hôtel du banquier Langeau.

— Mais, — continua-t-il intérieurement, — il ne m'a pas recommandé le silence, et que puis-je dire à cet homme si je ne lui parle de son père?

— Mon ami, — ajouta-t-il en s'adressant à Bertrand, — vous ignorez bien des choses que la faiblesse, suite inévitable de la maladie à laquelle vous êtes à peine échappé, a sans doute empêché votre protecteur et le mien de vous révéler plus tôt; cependant, en vous envoyant ici, il est probable qu'il vous a dit mon nom?

— Monsieur Arnold.

— Pas davantage?

— Non, Monsieur.

— Au reste, il y a une demi-heure je n'étais pas à cet égard plus instruit que vous; mais vous savez au moins qu'il existe entre nous un lien de dévouement d'une part et de reconnaissance de l'autre?

— Je sais que vous avez sauvé Henriette; cette nouvelle m'a rendu la santé; j'ai couru à la Visitation d'abord, où ma femme doit rester quelques jours; là j'ai trouvé votre nom, votre adresse, et je me suis hâté de venir ici, non-seulement pour vous exprimer combien je suis touché du service que vous m'avez rendu, mais aussi pour vous prier de donner

asile à ma mère et à mes enfants, car je vais reprendre mon travail, et par les circonstances actuelles, je ne voudrais pas les laisser seuls à la maison.

— Je vous répète que tant qu'il me restera quelque chose, je le partagerai avec vous.

— Bien que j'ignore mes titres à vos bontés, croyez, Monsieur, que vous n'aurez point affaire à un ingrat, et que si, pour acquitter la dette que je contracte, il ne faut que mourir pour vous, à quelque moment que vous le demandiez, vous me trouverez prêt, dispos et résolu.

— Je ne regrette qu'une chose, — dit Arnold, — c'est que vous n'avez point amené votre famille avec vous.

— Je les ai laissés à deux pas. Ma mère ne sera pas tout à fait inutile dans une maison comme celle-ci, ne fût-ce que pour répondre en français à ceux qui viennent vous demander. Les enfants vous causeront bien quelque embarras; mais il est si doux de protéger la faiblesse! Madame la supérieure de la Visitation m'a d'ailleurs assuré que vous nous accorderiez votre appui. Vous comprenez que, sans consulter à l'avance, je n'oserais prétendre à une telle faveur. Moi, je retourne à Charenton; j'ai mon idée; en vendant la maison que nous avons au bord de l'eau, et en travaillant nuit et jour, j'amasserai une somme quelconque; vous nous obtiendrez l'autorisation de passer aux Bédouins; bref, ni vu, ni connu, nous filons en Algérie, où nous sommes pour jamais, Henriette, les enfants, la mère et moi, à l'abri des ravisseurs et des médecins.

— Tout cela est fort bien, mais il y a mieux encore; allez chercher votre mère; je m'expliquerai devant elle.

Bertrand sortit, et, un instant après, rentra avec sa mère et les deux jeunes gens. Arnold les fit asseoir, malgré les excuses de la vieille femme qui craignait de tacher les fauteuils; il embrassa les enfants, et s'adressant à la grand-mère :

— Vous n'avez rien à craindre, dit-il, — tant que vous resterez près de moi, et pour vous affranchir de tout scrupule, permettez-moi d'évoquer un souvenir qui, bien qu'éloigné, ne s'est pas, j'en suis sûr, effacé de votre mémoire; vous vous rappelez peut-être au moins le nom du marquis de Valencey?

— Ah! Monsieur, — fit-elle en se levant, — mon pauvre mari lui était tellement attaché qu'il a fini par en perdre la tête dans ses vieux jours. A l'époque de la révolution, j'étais de l'âge de Monsieur le marquis; il avait alors quinze ans, et portait, je m'en souviens bien, un bel uniforme rouge doublé de noir et tout galonné en or. Le brave Monsieur n'avait déjà ni père ni mère, mais on le chérissait à dix lieues à la ronde. Son frère, qu'on appelait Monsieur le comte, était moins fort et moins grand; à cela, vous me direz qu'il n'avait que douze ans et qu'on le destinait à l'église. Au reste, Bertrand, que j'épousai plus tard, a eu des visions sur son compte. Il faut vous dire que le cher homme était le régisseur de ces messieurs, et qu'un beau jour ils ont disparu sans que personne en eût jamais parlé. Oh! ce fut un affreux

temps que celui-là ; on vendait les châteaux, on démolissait les églises, on pillait, on tuait, que sais-je, moi, toutes ces horreurs ! Si bien qu'on allait à la messe en cachette, et qu'on ne faisait ses prières qu'au péril de la vie. Figurez-vous, Monsieur, qu'il y avait dans le village..., mais je vous conterai cela plus tard ; revenons à Monsieur le marquis ; vous êtes trop jeune pour l'avoir connu, et cependant il est étrange comme vous lui ressemblez.

— C'est, — répondit Arnold, — que je suis son fils.

— Son fils ! — s'écria énergiquement le pêcheur, — Oh ! alors, Monsieur, j'ose, avec confiance, installer ma famille ici, et, n'en déplaise à Monsieur l'abbé, je dis bonsoir à mes projets d'Algérie et je ne vous quitte plus, si toutefois vous avez besoin d'un serviteur fidèle et que rien au monde ne fera reculer, quand il s'agira de veiller à vos intérêts et de vous défendre envers et contre tous.

— J'accepte, — répondit Arnold, charmé de cet élan chaleureux, — et je vous donne ici la place que votre père a remplie près du mien.

Pendant ce temps, la mère éclatnit en sanglots ; on eut beaucoup de peine à la calmer ; puis elle se répandit en effusions incohérentes et en récits décousus, à travers lesquels Arnold ne put rien saisir de sérieux sur ce qui concernait le marquis et sur les motifs qui pouvaient avoir amené la séquestration d'Henriette.

Tandis qu'Arnold installait chez lui la famille de Bertrand, le prêtre frappait à la porte du couvent de la Visitation, situé dans un quartier désert, et où les bruits de la ville n'arrivaient que pareils aux rumeurs lointaines de l'Océan. Il pénétra sous une voûte longue et obscure, traversa une grande cour plantée d'arbres et entourée de bâtiments peu élevés, garnis de treillages peints en vert et destinés à servir d'appui aux ceps de vignes et aux plantes grimpances qui, en été, tapissaient les murailles. Vers le fond de cette cour, s'élevait une chapelle, d'une architecture simple et sévère, et dont le toit était surmonté d'un élégant clocher. Sa chapelle tenait d'un côté à une masse de constructions, disposées sur quatre faces, de manière à former un cloître à l'intérieur. De l'autre côté s'étendait une grille à hauteur d'appui, au delà de laquelle on apercevait un immense jardin, avec de hauts marronniers, des pelouses et des massifs de fleurs. Sur la gauche, on avait disposé, sous de vastes hangars, une sorte de basse-cour, d'où s'échappaient par intervalle le grouillement des poules, le roucoulement des pigeons, et même le mugissement de quelques vaches. Cet aspect champêtre était d'autant plus suave et délicieux, que toutes les dépendances de cette paisible retraite avaient été disposées avec ce goût exquis, ce profond sentiment de l'art, qui semblent n'appartenir qu'aux édifices religieux, et qui consistent à donner aux moindres détails toute la perfection des formes, toutes les dispositions convenables sous les rapports de la lumière, de l'ombre et de la perspective. Là, rien de hideux n'affligeait le regard ; la sérénité de l'âme,

l'esprit d'ordre, l'espoir du ciel, semblaient se refléter sur chaque objet. Avec les senteurs des parterres, on croyait respirer comme un parfum de l'Eden. Aux bruits de la nature et des vents se mêlaient les graves tintements de la cloche, les sons mélodieux de l'orgue, l'antique chant des psaumes, la voix argentine des jeunes filles et les cris naïfs des joyeux enfants. Une poésie vivante animait ces lieux, et tout dans cette sainte demeure était comme empreint d'un sourire.

Le prêtre, ayant demandé la supérieure, avait été conduit dans un parloir où pour tous meubles on voyait des chaises de bois, et pour seul ornement un grand Christ noir, tranchant sur la blancheur des murailles ; mais ce plancher, ces murs, étaient si nets, si propres, si rustiques : cette fenêtre donnait sur une si magnifique allée de charmille, un si doux rayon de soleil chatoyait sur les vitres, que le vieillard sentit se glisser dans son âme je ne sais quel ineffable sentiment de bonheur, quel irrésistible retour vers les innocentes impressions du jeune âge et la candeur des premiers rêves.

Il soupira, leva les yeux et aperçut cette inscription :

*Je ferai fleurir le désert et le transformerai pour vous en jardin de délices.*

Et plus loin :

*La colombe a son nid, l'aigle son aire, et, moi mon Dieu, votre autel.*

Et ailleurs :

*A celui qui a tout quitté pour me suivre, je donnerai le centuple en ce monde et la vie éternelle dans l'autre.*

Il y avait encore d'autres textes, que le prêtre ne lut point ; ce dernier l'absorba entièrement. Il resta longtemps debout, les bras croisés, le front incliné sur sa poitrine. Tout à coup il se redressa, se mit à marcher à grands pas ; puis s'arrêta, prêta l'oreille et n'entendant point venir la supérieure, il pensa qu'un devoir important la retenait, tira son bréviaire de sa poche et se mit à genoux, selon sa coutume, pour réciter ses heures. A peine il avait achevé, que la porte s'ouvrit et que la supérieure parut.

Jules de TOURNEFORT.

(A continuer.)

#### ACADEMIE DES SCIENCES.

ASTRONOMIE.—Les petites planètes récemment découvertes ont mis en quête les astronomes. Depuis quarante ans nous en étions restés aux quatre astres si péniblement trouvés dans le ciel, et qui ne s'étaient, qu'après sept années d'observations, placées dans nos catalogues. Or, depuis quelques mois le nombre en a doublé. Une moisson si abondante en fait prévoir de plus riches encore, et les savants observateurs, impatientés de dérober à l'espace quelques-uns de ses secrets, ne veulent pas laisser à leurs neveux ces nouvelles conquêtes, qui semblent s'allier d'elles-mêmes à leurs travaux. M. Benjamin Valz propose à l'Académie un moyen qui amènerait infailliblement, selon lui, dans un délai de quatre années, toutes les planètes qui parcourent encore inco-

gnito le champ du ciel et qui seraient visibles avec les lunettes employées. En effet "les révolutions des petites planètes s'accomplissent en général dans quatre ans environ. Dans cet intervalle de temps elles traversent donc deux fois l'écliptique, et tous les deux ans, sauf l'ellipticité de de leurs orbites, elles viennent couper ce cercle. Il suffira donc, pendant quatre années de suite, d'examiner toutes les étoiles qui se trouvent le long de l'écliptique, pour reconnaître aisément toute nouvelle planète qui reviendrait."

M. Otto Struve a essayé de déterminer l'orbite du satellite de Neptune et la masse de la planète principale. Il a trouvé pour la durée de la révolution du premier, 5 jours 21 heures et 15 minutes. La masse de la seconde est égale à  $\frac{1}{1000}$  de la masse du soleil. M. Otto Struve croit que cette détermination est très-exacte et qu'on peut y avoir toute confiance.

D'autres astronomes, en assez grand nombre, s'occupent de calculer l'orbite de Flore, la planète la dernière venue. M. Leverrier communique à l'Académie plusieurs de ces observations qui ne concordent pas parfaitement entre elles et qui reposent sur des éléments encore incertains. Puis il ajoute cette réflexion qui nous paraît devoir être notée : "La petitesse du demi-grand axe 2,18 auquel est arrivé M. Breen, celui des astronomes qui a considéré le plus grand intervalle de temps, mérite d'être remarquée. Elle rapproche beaucoup Rose de Mars, et elle l'éloigne considérablement de Cérès. Il est à présumer que les idées que nous nous étions formées du groupe des petites planètes recevront ainsi de grandes modifications à mesure que nous découvrirons un plus grand nombre de ces astres."

GÉOLOGIE.—M. Amédée Burat présente à l'Académie des considérations d'un vif intérêt sur le bassin houillier de la Loire. Il s'est proposé de déterminer ici les relations qui peuvent exister entre les couches exploitées à Rive-de-Gier et celles qui sont exploitées à Saint-Etienne ; et, pour atteindre un résultat certain, il ne s'est pas borné à prendre en considération les caractères propres aux couches de houille, et qui sont essentiellement variables, mais il a porté toute son attention sur les caractères des dépôts qui accompagnent les couches combustibles, et particulièrement des grès rouges et des grès blancs qu'on trouve à Rive-de-Gier. Il est arrivé aux conclusions suivantes : "Le bassin de la Loire, comprenant les deux parties désignées sous les dénominations de bassin de Saint-Etienne et de bassin de Rive-de-Gier, occupe une surface de 25,000 hectares, et les dépôts houilliers qui couvrent toute cette surface peuvent être partagés en quatre formations. Ces quatre formations sont successives et décroissantes, c'est-à-dire qu'elles sont superposées les unes aux autres, et occupent des surfaces plus circonscrites à mesure qu'elles sont plus récentes."

La plus profonde est celle de Rive-de-Gier et Pimming ; elle couvre tout le bassin et, sur une épaisseur d'environ 400 mètres, contient 3 à 5 couches de houille d'une puissance de 12 à 25 mètres.

La seconde formation couvre 14,000

hectares, la troisième 4,500, la quatrième ou la plus récente 1,000 au plus. Elles constituent le système, des couches de Saint-Etienne; sa puissance est de 800 à 1,200 mètres; et l'on ne l'a pas encore traversé pour arriver à la formation primitive. Il contient en total 22 à 28 couches, qui forment ensemble une masse de houille de 47 à 58 mètres d'épaisseur; d'où il résulte que les quatre formations, là où elles existent toutes superposées, c'est-à-dire un peu au sud de Saint-Etienne, embrassent une hauteur de 1,200 à 1,600 mètres, et présentent 27 à 23 couches de houille d'une puissance totale de 37 à 78 mètres. Lésavant ingénieur estime qu'on peut évaluer la masse de charbon qui résultent de l'existence, maintenant constatée, de la première formation sous toute l'étendue du bassin, à plus d'un milliard de tonnes de houille. " C'est, dit-il, la production actuelle du bassin de la Loire pendant cinq siècles." (A continuer.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUEBEC, 12 MAI, 1848.

La malle apportée par le *Britannia* est arrivée à Québec le 10 du courant, mais au grand désappointement de tout le public et surtout des journalistes, elle ne contenait que les lettres et aucun journal comme c'était la coutume depuis le mois de janvier dernier. Nous ne savions à quoi attribuer cette absence totale des journaux anglais; mais nous avons lu sur le livre de *l'Association de la Bibliothèque de Québec* l'explication suivante de la cause qui a empêché l'arrivée des journaux.

" **DE L'EUROPEAN TIMES.** AU PUBLIC CANADIEN : A la demande des autorités et de plusieurs maisons de Commerce de Québec et de Montréal, *l'European Times*, depuis le premier de Janvier dernier, a été expédié d'Halifax dans le sac aux lettres, à la grande satisfaction du corps commercial du Canada. Ce mode d'expédition a été arrêté par suite de l'intervention officieuse et rancunière de MM. Thos. Cary & Cie. de Québec. Le fait est que nous avons fourni à ces messieurs *l'European Times* et d'autres journaux, et si nous avions continué cette fourniture, nous n'aurions probablement jamais vu ou entendu parler de leurs lettres au maître de Poste Général en Angleterre; mais ayant refusé d'envoyer et notre journal et les autres papiers-nouvelles anglais, jusqu'à ce qu'ils nient payé la balance qu'ils nous doivent, ils ont adopté ce pitoyable moyen par lequel, ils privent pendant quelques jours, non pas nous, mais leurs voisins et leurs propres abonnés, de l'avantage de lire *l'European Times*, publié expressément pour leur avantage."

Il paraîtrait d'après cette explication, que le maître de poste en Angleterre aurait à la demande de MM. Cary & Cie, défendu d'expédier par le sac aux lettres, *l'European Times* publié le jour du départ

de chaque malle de Liverpool, et contenant les informations les plus intéressantes sur tous les événements arrivés dans l'intervalle d'une malle à l'autre. Nous n'examinons pas la conduite de MM. Cary & cie, dans cette affaire mais ce que nous avons droit de critiquer, c'est la facilité avec laquelle, le maître général des postes en Angleterre, écoute les plaintes de MM. Cary & cie, plaintes toutes personnelles à ces messieurs, et que sans information ultérieure, sans autre raison que celles assignées par eux, il prive, par une espèce de coup d'état, toute la population mercantile du Canada de l'avantage si important pour elle de connaître les nouvelles d'Europe et de la mère patrie surtout, qui ont sur les affaires de cette colonie une influence si marquée et si prépondérante.

Les citoyens, les personnes engagées dans le commerce devraient s'assembler, passer des résolutions énergiques censurant la conduite du maître général des postes, et demander le rétablissement du mode d'expédition interrompu par la missive de MM. Cary & cie.

Il est juste de dire que MM. Cary et Cie. donnent une version toute opposée à celle de "Willmer & Smith" et qu'ils nient avoir demandé la suppression de l'envoi des journaux dans le sac aux lettres, et être endettés envers Messieurs. (Willmer & Times.)

Le public apprendra avec satisfaction que M. CLEMENT CAZEAU, de cette ville, a été nommé un des employés du Bureau de la poste de Québec. Les personnes qui n'entendent et ne parlent que le français pourront être comprises et se faire comprendre maintenant; chose qui n'était pas très facile avant la nomination de M. Cazeau. C'est une amélioration; espérons qu'elle sera suivie des réformes importantes que l'opinion publique demande depuis longtemps dans ce département dont les employés se sont jusqu'à ce jour, plutôt regardés comme les maîtres que comme les serviteurs du public. Nous appelons l'attention de qui de droit, sur la nécessité; la justice même, de publier dans les journaux rédigés en langue française, les listes mensuelles des lettres non réclamées. Ces listes ne sont publiées que dans la Gazette de Québec que la masse de la population de ce district ne lit pas. Ainsi le but que l'on a en vue d'atteindre par cette publication, celui d'informer les personnes aux quelles ces lettres sont adressées de venir les réclamer, se trouve en grande partie manqué. Puis, il arrive souvent que les noms Canadiens-français sont tellement défigurés, estropiés dans ces listes, qu'il est impossible de les déchiffrer. Un peu d'attention remédierait à ce grave inconvénient.

M. A. B. Papineau a été destitué de ses fonctions de juge de Paix et de Commissaire des Petites causes.—On lit sur le livre de *l'Association de la Bibliothèque de Québec* :— " Nous pouvons annoncer sur bonne autorité que le Dr. Laterrrière est nommé député adjutant de la milice du Bas-Canada; sa nomination sera publiée sous peu."

L'honorable LOUIS JOSEPH PAPINEAU, est arrivé ici, mercredi dernier.

M. JOSEPH LEGARE, fils, s'est annoncé comme candidat à la prochaine élection de notre cité. Une réquisition signée par un grand nombre d'électeurs doit être présentée à F. X. MERRIOT, écér., de la maison Méthac, Chinic & Cie, pour le prier d'accepter la candidature à cette élection.

DEBENTURES.—Le reste des débentures, au montant de £12,600, est arrivé le 10.—Cra.

Le numéro du 9 mai, de la *Revue Canadienne*, contient quelques extraits de nouvelles étrangères traduits et publiés par *l'Ami de la Religion et de la Patrie*, et que cependant elle donne comme dépêche télégraphique!!!

Ce n'est pas la première fois que pareille chose arrive, par inadvertence nous aimons à le croire; nous croyons donc devoir appeler l'attention du rédacteur de la *Revue* sur ce que nous pourrions qualifier d'un autre bon que celui d'inadvertence, si ce procédé se reproduit à notre égard.—

*L'Aurore des Canadas*, a aussi reproduit comme éditorial, un article par nous traduits de *London Spectator*, sur la réorganisation de l'Europe. Nous n'attachons pas une très grande importance à notre travail, mais nous pensons que nos confrères de la presse qui font usage des articles que nous traduisons, devraient au moins, ne pas se les approprier.

Il se tiendra, ce soir, à 7 heures, une assemblée des citoyens de Québec pour aviser aux moyens à prendre pour demander le rattachement du Pacte incorporant la cité de Québec.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE D'EDUCATION DU DISTRICT DE QUEBEC, TENUE LE 11 MAI 1848.

Election des officiers pour l'année courante :

- Président, J. F. Duval, écuyer,
- Vice Présidents, } Messire C. F. Bail-  
} largeon, ptre.  
} Messire Ant. Pa-  
} rent ptre.
- Secrétaire, G. Delagrave, écuyer,
- Assist. Secrétaire, F. Evanturelle, jr. écuyer,
- Trésorier, Jos. Petitclerc, Ecuyer.

COMITE DE REGIE :

- Messires C. F. Cazeau, Ls. Cazeau F.
- H. Belle Isle, Z. Charest, L'Hon. R. E. Caron, Ls. Massue; M.M. Ab. Hamel, L. G. Baillargé, Toussaint Vézina, P. Dorion, P. Gauvreau, J. Z. Nault A. B. Sirois, P. O. Chauveau, J. Chabot, J. Légaré, junr. U. J. Tessier, Vital Têtu, Dav. Dusseau, John McGuire.

Il fut ensuite

Résolu.—1o. Quo vu qu'il est très important pour la durée et la prospérité de cette société, que tous ses membres soient obligés de faire la collecte le dimanche dans la cathédrale de cette ville, ainsi que statué par un règlement du comité de régie en date du 14 juillet 1844, les dits membres ne pourront à l'avenir refuser de faire la dite collecte, s'ils n'y sont autorisés par Monsieur le président de la Société pour bonnes et valables raisons.

2o. Que tous les membres de la dite société soient tenus de transmettre par écrit, d'ici au premier juin prochain, à M. le Secrétaire, le nom de la rue et le

numéro de la maison, où ils résident.

30. Que les précédentes résolutions soient publiées dans le *Journal de Québec*, le *Canadien* et l'*Ami de la Religion et de la Patrie*.

C. DELAGRAVE,  
Secrétaire.

Québec, 3 mai 1848.

**Charte Constitutionnelle  
DONNÉE PAR NOTRE SAINT-  
PÈRE, LE PAPE, PIE IX,  
À SES SUJETS.**

Nous traduisons de la *Gazette de Neilson*, les principales dispositions de cette charte donnée à Rome le 14 mars dernier :—

1°. Le collège des Cardinaux est un sénat inséparable de sa Sainteté.

2°. La législature sera composée de deux chambres, l'une, appelé, le Haut-Conseil, et l'autre le conseil des députés.

3°. Les juges indépendants dans l'application des lois, et sont inamovibles.

4°. Aucun tribunal ou commission extraordinaire ne sera nommé en dehors des juridictions ordinaires, soit au civil, soit au criminel.

5°. Aucune restriction à la liberté individuelle, excepté dans les cas permis par la loi.

6°. Tous les individus, les corporations religieuses et civiles contribueront également et sans distinction au support de l'état.

7°. Le droit de propriété est inviolable, excepté pour cause d'utilité publique et sur juste et équitable indemnité.

8°. Propriété littéraire reconnue.

9°. Des mesures pour la censure de la presse seront adoptées ci-après, par une loi spéciale.

10°. L'administration communale et provinciale sera conduite par des laïcs.

11°. Le pape convoquera, protégera la législature ; il pourra dissoudre le conseil des députés. Les sessions n'excéderont pas trois mois. Les séances seront publiques.

12°. Les membres du Haut-Conseil seront nommés à vie, par le pape. Leur nombre est illimité. Ils doivent être âgés de 30 révolus et jour de tous les droits civils et politiques. Us seront choisis comme suit : 1°. les dignitaires de l'Église, 2°. les ministres, le président du conseil des députés ; 3°. les personnes tenant un rang distingué dans le gouvernement, l'administration ou l'armée ; 4°. le président de la cour d'appel, les conseillers d'état, et les avocats consistoriaux après 5 années de pratique ; 5°. les propriétaires d'un revenu annuel de £1,000 ; 6°. les personnes qui ont bien mérité de l'état par leurs services, ou par des ouvrages d'art ou de science.

13°. Le pape nommera le président du Haut-Conseil, et les députés celui du conseil des députés.

14°. Il y aura un député par chaque 30,000 âmes de population.

15°. Sont électeurs : 1°. les Gonfaloniers, prieurs et *Auzanxi* des villes et communes, les Syndics des *Appodiali* ; 2°. tous ceux qui possèdent un capital de £75 ; 3°. ceux qui paient une taxe annuelle de £3 ; 4°. les membres des Collèges et des facultés et les professeurs titulaires ; 5°. les membres des conseils de discipline ; et les avocats et procureurs des cours collégiales ; 6°. les gradués des universités ; 7°. les membres des chambres de commerce ; 8°. les chefs de manufactures et établissements industriels ; 9°. les chefs des sociétés représentatives, des corporations religieuses et civiles suivent les No. 2. et 3. ci-dessus.

16°. Sont éligibles. 1°. ceux qui possèdent un capital de \$3,000 ; 2°. ceux qui

paient une taxe annuelle de £25 ; 3°. les membres des collèges et des facultés et les professeurs des universités de Rome et de Bologne ; les membres des collèges de discipline, les avocats et procureurs auprès des cours d'appel ; 4°. ceux énumérés aux Nos. 1. 4. 5. 6. 7. 8. de l'article précédent, suivant les No. 1 et 2 du présent article.

17°. Les électeurs doivent être âgés de 25 ans, et les éligibles, de 30 ans, être catholiques romains, et jouir des droits civils et politiques. Chaque électeur n'aura qu'un vote.

18°. Les collèges électoraux s'assembleront en la manière prescrite par la loi électorale qui sera passée ci-après.

19°. Les membres des deux conseils ne seront pas payés et ne seront pas responsables de leurs votes ou paroles pendant les sessions ; ils ne pourront être arrêtés pour dettes dans le mois qui précédera ou suivra chaque session, ni pour cause criminelle, excepté dans le cas de flagrant délit et avec le consentement du corps auquel ils appartiendront.

20°. Les droits des députés cesseront par la dissolution, la mort naturelle ou civile, la résignation, par le laps de quatre années, par la nomination à un emploi, ou l'acceptation d'un salaire du gouvernement.

21°. Toute loi civile, administrative ou gouvernementale sera proposée, discutée et mise aux voix dans les deux conseils ; de même pour l'imposition des taxes, de l'interprétation et déclarations des lois. Ces lois n'auront de force qu'après avoir été adoptées par les deux conseils et sanctionnées par le pape.

22°. Les lois seront proposées ou par les ministres, ou par l'un ou l'autre des conseils à la demande de dix membres.

23°. Les conseils ne pourront proposer aucune loi se rattachant aux affaires ecclésiastiques, mixtes, concernant la discipline ou les canons de l'Église, ou modifiant ou altérant la présente charte. Ils ne pourront non plus discuter les relations diplomatico-religieuses du saint-siège.

24°. Les traités de commerce et les clauses des traités se rattachant aux finances de l'état seront avant d'être ratifiés, soumis à l'approbation des conseils.

25°. Les projets de loi sur les taxes, les dépenses et estimés de chaque année, la création, liquidation ou remise des dettes de l'état, les cessions ou alienations des biens et revenus de l'état seront soumis en première instance au conseil des députés.

26°. Les taxes directes seront imposées pour une année, les indirectes pour plusieurs années.

27°. Une loi rejetée par un des conseils ou à laquelle le pape aura imposé son vote, ne pourra être proposée de nouveau dans la même session.

28°. Le conseil des députés aura seul le droit d'accuser les ministres ; s'ils sont laïcs, leur procès aura lieu devant le haut conseil, et s'ils sont ecclésiastiques, devant le sacré collège.

29°. Tout citoyen majeur pourra s'adresser par pétition aux conseils sur tous les objets mentionnés dans l'article 21.

30°. Le budget du pape est fixé à \$600,000 par année ; dans cette somme sont comprises les dépenses du sacré collège, des congrégations ecclésiastiques, du ministre des affaires étrangères, des relations diplomatiques, des gardes, du pape, de l'entretien des demeures papales des musées, bibliothèques, etc.

31°. Les dépenses extraordinaires résultant des réparations des édifices pontificaux seront compris dans la liste des estimés et dépenses de l'année et soumises aux conseils pour leur approbation.

32°. Le pape donnera ou refusera sa sanction aux projets de loi passés par les conseils, d'après l'avis des cardinaux réunis en consistoire secret.

33°. La mort du pape suspendra les sessions des conseils, qui ne pourront jamais être assemblés pendant la vacance du trône pontifical. Ils seront de nouveau réunis, dans le mois qui suivra l'élection de son successeur.

34°. Le sacré collège, suivant les constitutions apostoliques, confirmera la nomination des ministres et pourra en nommer d'autres.

35°. Les frais des funérailles du pape, les dépenses du conclave de couronnement du nouveau pape, seront à la charge de l'état.

36°. Les droits temporels du pape, selon pendant la vacance du saint-siège, exercé par le sacré collège suivant les constitution apostoliques et la présente charte.

37°. Le conseil d'état sera composé de 10 conseillers et de 24 auditeurs. Il dressera les projets de loi du gouvernement, et donnera son avis sur les affaires gouvernementales.

38°. Les conseils s'assembleront le 1er lundi de juin, au plus tard. Le présent conseil d'état sera dissous 20 jours avant l'ouverture des conseils.

39°. Toutes les lois existantes qui ne répugnent pas à la présente charte, conserveront leur force et effet.

ARRIVÉE DU



BRITANNIA.

NOUVELLES D'EUROPE.

Jusqu'au 22 avril.

Nous avons dit plus haut que nous n'avions pas reçu nos journaux qui nous parviendront, peut-être avant l'arrivée des nouvelles apportées par le steamer de Liverpool du 29. Nous sommes forcés de reproduire, faute de mieux, quelques extraits de la correspondance du *Québec Mercury*.

LONDRES, 21 avril, 1848.

ANGLETERRE.—La chambre des lords a passé les bills des Aubains, de Mutinerie et pour la sûreté de la couronne du gouvernement. Tout était tranquille en Angleterre.

IRLANDE.—Ce pays continue à être une source d'inquiétude pour tous les amis de la paix et de l'ordre. Le grand jury a trouvé matière à accusation contre O'Brien, Mitchell et Meagher. La désaffection se propage sur presque tous les points du pays ; l'achat et la fabrication d'armes de toute espèce, se poursuivent avec activité ; néanmoins, MM. Mitchell et O'Brien ont déclaré que l'insurrection n'aurait lieu qu'après la moisson prochaine. Treize jeunes gens ont été arrêtés à Dublin et emprisonnés pour avoir été pris en flagrant délit de pratique illégale des évolutions militaires. Une assemblée nombreuse a eu lieu à Belfast en faveur du maintien de l'ordre et de l'union entre la Grande-Bretagne et l'Irlande.

FRANCE.—Le ministre des finances a émis une circulaire, dans laquelle il déclare, que si tous les départements de la France n'envoient pas des républicains à l'Assemblée nationale, le peuple de Paris sera dans la nécessité de faire de nouvelles barricades et une autre révolution ! Un projet de cette nature paraît avoir été en contemplation le 16 avril. Les ultra-républicains concourent l'idée de se débarrasser des membres les plus modérés du gouvernement provisoire et se préparèrent en conséquence, mais ils furent bientôt accablés par les amis de l'ordre. Dans un instant 200,000 gardes nationaux accoururent à la défense du gouvernement et par ce déploiement de forces empêchèrent une collision. La France est en général, assez tranquille quoique plusieurs villes des provinces menacent de résister à la dictature de Paris.

Une revue militaire à eu lieu à Paris le 20; il s'y trouvait 320,000 gardes nationaux et 5000 hommes de la ligne. Le gouvernement a décrété l'abolition de l'impôt sur le sel à compter du 1er Janvier 1849.

**BELGIQUE,** les nouvelles commerciales de ce pays sont bien tristes et on désespère de pouvoir faire quelque chose pour donner au commerce un aspect plus favorable.

**HAMBOURG.** Une lettre du 17, de cette ville, annonce qu'une députation de Flensburg était arrivée à Rensburg. Les députés étaient porteurs de propositions de paix, limitant les demandes du Danemark à l'occupation du pays jusqu'à Schlei. Le commandant prussien non plus que le gouvernement provisoire, n'ont voulu écouter ces propositions et ils ont déclaré qu'aucune négociation n'aurait lieu tant que les danois occuperaient le sol de Schleswig. Ces derniers avaient menacé de bombarder la ville de Eckernförde pour forcer ses habitants à arborer le drapeau danois.

**ESPAGNE.** Des lettres de Madrid du 15, disent que le gouvernement français avait exigé l'expulsion du duc de Montpensier qui était à Aranguez. Le gouvernement bavarois a reconnu la reine d'Espagne. — La banque de St. Ferdinand avait souffert une dépréciation de ses billets par suite des extorsions du gouvernement.

**ITALIE.**—Le duc de Parme a accepté la destitution de la régence, et laissé à la magistrature à former un gouvernement provisoire jusqu'à ce que le roi Charles Albert ait décidé du sort du duché de Parme.

Des nouvelles officielles de Venise en date du 10, annoncent qu'une troupe de volontaires attaquée par un corps considérable d'Autrichiens a été obligé de se replier sur Vicence qui est barricadée et préparée contre toute attaque extérieure. Des lettres de Udine du 8, disent que les autrichiens qui étaient sur Pisonzo et occupaient la ligne de Goritz, ont reçu l'ordre de marcher immédiatement sur Trieste menacé par les troupes de l'istrie et de la Dalmatie qui se sont déclarées pour les italiens.

**LOMBARDIE.**—Le roi de Sardaigne, Charles-Albert a remporté près du Mincio, une victoire sur les autrichiens après un combat de deux heures qui s'est terminé par la retraite précipitée de ces derniers sur Mantoue laissant un grand nombre de morts, de blessés, de prisonniers et quatre canons. Par cette victoire, les sardes sont maîtres du passage du Mincio dont ils occupent maintenant la rive gauche.

Le 8, le gouvernement provisoire de Milan a publié deux décrets; l'un, par lequel il abolit tous les gouvernements provisoires locaux. Par le second, il nomme une commission pour préparer sans délai une loi pour la convocation des assemblées primaires. Par un troisième décret, en date du 9, il a chassé les Jésuites et sequestré leurs biens.

La prise de Vérone **N'EST PAS CONFIRMÉE.**

—Du 5 au 21 d'avril, 15 bâtiments ont laissé les ports d'Angleterre et d'Irlande pour Québec avec 2215 émigrés.

(Extraits de la Gazette de Québec et du Morning Chronicle.)

—Le Times mentionne le bruit d'une insurrection dans la Vendée à la tête de laquelle serait un général distingué.

Le prince de Metternich est arrivé en Angleterre le 20 avril.

—La majeure partie de l'armée polonaise à Schrola a mis bas les armes.

—Une conspiration a été découverte à Varsovie, dans la garnison Russe; plusieurs officiers ont été arrêtés.

—Le gouvernement Autrichien a ordonné aux Jésuites de quitter l'Autriche.

—Une guerre entre la Russie et la Hongrie est considérée comme inévitable.

—Des corps de volontaires s'organisent à Leeds, Glasgow et dans d'autres villes.

—De l'European Times du 22 avril. L'état déplorable de l'Irlande continue à occuper l'attention de toutes les classes. La désunion entre les partisans d'O'Connell et ceux de Mitchell, augmente chaque jour. Les premiers ont déclaré qu'ils ne voulaient le rappel de l'union que par des moyens paisibles et constitutionnels. — Le comte de Shrewsbury s'est déclaré en faveur du rappel.

—Une organisation régulière des Chartistes a été effectuée en Ecosse. Une assemblée à eu lieu à Aberdeen aux fins de choisir des délégués à la Convention Nationale et pour l'enrolement de volontaires. 500 personnes se sont enrôlés comme gardes nationaux.

—Les puissances italiennes ont envoyé des secours à Charles Albert pour l'aider à chasser les autrichiens.

Toute cette partie de l'Europe qui borde le Rhin et la France paraît être complètement désorganisée. Le grand duché de Bade, le duché de Hesse-Cassel et la Saxe sont dans un état d'insurrection. En Saxe, le gouvernement ne peut maîtriser le mouvement populaire.

—Dans le premier combat qui a eu lieu entre les Prussiens et les Danois, 1400 hommes ont été tués. Les Danois dans une dernière rencontre ont été défaits.

—On pense que la Prusse abandonnera sa part de la Pologne.

—Samedi le 16 avril, Paris a été le théâtre d'une de ces commotions extraordinaires qu'on ne voit que dans cette capitale.

M. Blanqui exaspéré par la publication de certains papiers qu'on prétend avoir été trouvés chez M. Guizot, et qui attaquent son caractère politique, a fulminé une violente philippique contre le gouvernement provisoire; déclarant que les documents ainsi publiés sont des faux, et adressant à MM. Marrast et Lamartine des expressions qui ne peuvent s'oublier. Il jura de renverser le gouvernement. Il paraît qu'un complot avait déjà été formé pour intimider le gouvernement, chasser M. Lamartine et les autres membres modérés pour former un nouveau gouvernement provisoire composé de Ledru-Rollin, Cabet, Blanqui, Albert, Louis Blanc, Flocon, Raspail, Arago et Pierre Leroux.

Pour cette fin, on avait convoqué l'assemblée du 16. Blanqui harangua la populace. Lamartine et Marrast ayant eu vent de l'affaire firent manquer le succès du complot. La garde nationale fut appelée ainsi que deux régiments de ligne et des pièces de canon placées devant l'Hôtel-de-Ville. L'assemblée eut lieu, mais le gouvernement ayant pour lui la troupe et la garde nationale, les communistes retombèrent dans leur insignifiance, et l'ordre fut préservé dans Paris. Cabet appella Lamartine un traître; Lamartine se retira et après s'être consulté avec ses collègues, l'ordre d'arrêter Cabet fut donné. Le dimanche précédent, une altercation avait eu lieu entre Ledru-Rollin et Marrast. Ledru-Rollin ayant appelé Marrast un lâche, celui-ci frappa Ledru-Rollin, mais les autres membres du conseil intervinrent et empêchèrent de nouvelles violences.

Tout va mal à Paris; on y fait venir des troupes. Le bruit y court que l'assassinat d'un des membres du gouvernement provisoire, doit être le signal d'une nouvelle insurrection. Il y a deux partis à Paris, celui des gens en place et celui des gens hors de place. Les premiers, portent la cocarde tricolore, les seconds, la cocarde rouge.

Les cuisiniers de Paris avaient voulu tenter un mouvement pour faire augmenter leurs gages; la garde nationale les a dispersés.

Madame de Montholon épouse du général de ce nom et qui, avec son époux suivit Napoléon sur le roc inhospitalier de St. Hélène, est morte à Montpellier

(France) le 26 de mars.

—Le Père Marie-Joseph de Gérand, abbé de la Trappe et procureur-général de son ordre, est mort à Rome dans la 76e. année de son âge. Ses obsèques ont eu lieu, le 18 de mars, dans la basilique de Sainte-Croix-de-Jérusalem.

—DIALOGUE DANS UN CLUB. — Un citoyen quelque peu violent: Je demande qu'on flanque les riches à la porte; je demande qu'on nous flanque leurs biens; je demande qu'on flanque le gouvernement provisoire à bas; je demande qu'on flanque toute la prêtrise à la rivière; je demande qu'on flanque...

—Un citoyen dans l'auditoire; Je demande qu'on flanque le citoyen orateur à la porte.

—AUTRE DIALOGUE. — Citoyens, je viens vous demander vos suffrages; je suis coiffeur. — Une voix: il n'y a plus de coiffeurs; tout le monde est perruquier. — L'orateur: Je sais ce que je dis. Je suis coiffeur, parce qu'un coiffeur pas moins de patente qu'un perruquier.

**ETATS-UNIS.**—Un bill pour permettre l'occupation de la république de Yucatan, est devant le sénat.

—**NOUVELLE ECOSSE.**—L'honorable J. B. Uniacke a été nommé Commissaire pour mettre à effet les dispositions de l'acte établissant un taux uniforme de poste; et l'honorable G. R. Young, pour recueillir des statistiques au sujet du chemin de fer projeté entre Québec et Halifax.

**MONTREAL.**—L'assemblée du Rappel a eu lieu le 8, à Montréal dans la Halle au marché Bonsecours. Il y avait environ 600 à 800 personnes. Tout s'y est passé avec ordre et tranquillité.

Malgré une pluie battante, l'assemblée des citoyens de Québec annoncée dans les journaux, a eu lieu hier, sur le marché St. Paul. Il y avait au moins, 2,000 personnes. L'assemblée était présidée par JEAN CHABOT, élu M. P. P.

Les résolutions adoptées à cette assemblée ont pour objet; 1<sup>o</sup>. d'exprimer la confiance des habitants de la cité de Québec dans l'administration actuelle. 2<sup>o</sup>. la réforme électorale; 3<sup>o</sup>. des félicitations sur le retour de l'honorable L. J. Papineau dans sa patrie, et sur la rentrée de ce monsieur dans la vie publique; M. Papineau dans un discours de plus de trois heures, s'est adressé à la multitude. Dès notre prochain numéro, nous donnerons le compte-rendu de cette assemblée.

—L'assemblée du collège des médecins de Bas-Canada a eu lieu en cette ville le 8. D'après la chronique, il paraît que l'entrée cordiale ne régnait pas parmi les membres de la docte faculté: que les choses eussent venues à un tel point, que l'intervention de la police aurait été jugée nécessaire!!

#### Correspondances.

E. R. F... Ecr. Montréal.—Lettres reçues. Messire P. P... St. Iténée.—Lettre et argent reçus.

F. X. P... Ecr. Stanfold.—Lettre et argent reçus.

Messire B... Malbaie.—argent reçu. Messire F... Nicolet.—argent reçu.

Messire P. G... St. Claire.—argent reçu. Jean de V. Ecr. Lotbinière.—argent reçu.

Messire F. C... S. Joseph de la Beauce, argent reçu.

Messire Chs. O. C... —Lettre et argent reçus.

Messire A. S... St. Simon.—Lettre et argent reçus.

Messire R... St. Roch des Aulnais.—Argent reçu.

ANNONCES NOUVELLES.

Portrait de Jacques Cartier, à vendre.—F. VESINA.  
Remerciements, Nouvelle demeure, etc.—J. B. WOOD & Cie.  
Assemblée Générale des membres de l'INSTITUT CANADIEN.  
Avis aux Incendiés.—Premiums, etc.  
Transport de domicile.—DR. MARSDEN.

ATTENTION! ATTENTION!! ATTENTION!!!  
AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREMIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RESOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'il tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1847 faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1848.

J. G. BAILLARGÉ, Président.  
Par ordre  
O. ROBITAILLE, Secrétaire.  
Québec, 12 mai 1848. 3-ism

ATTENTION.

J. B. WOOD & Cie., Marchands-Tailleurs donnent avis au MM. du clergé à leur amis et au public en général qu'ils ont transporté leur établissement au coin des rues Sous-le-fort et Champlain, N<sup>o</sup>. 11, dans la maison appartenant ci-devant à Jeanne Dame Veuve CORNEAU, et qu'ils saisissent la même occasion pour faire leurs plus sincères remerciements au clergé à leur amis et au public en général pour l'encouragement, libéral qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour. Ils auront toujours en main Drap lin et superfine, Etoffe à soutane de la meilleure qualité etc. etc. etc., au plus bas prix; les ordres dont on les favorisera seront remplis avec la plus grande ponctualité.

Québec, 12 mai 1848.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CARTIER, par M. TH. HAMEL, à vendre chez MM. Crémazie et chez le sousigné. Prix 5s.

F. VEZINA, Agent.  
Québec, 12 mai 1847.

Le Dr. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. WARR, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hôtel St. George.

Québec, 12 mai 1848.

Institut Canadien de Québec.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Il y aura une assemblée générale, des membres de l'Institut Canadien de Québec, en la salle de l'Institut, LUNDI prochain, le 15 du courant, à sept heures et demie pour l'adoption des règlements du Bureau de direction et pour la Considération d'affaires importantes.

Par ordre,  
J. B. A. CHARTIER, Secrétaire Archiviste.  
Salle de l'Institut, 12 mai 1848.

La 9e livraison de la Lyre Canadienne, qui vient d'arriver à Québec, est maintenant à vendre à la Librairie Canadienne et au Journal de Québec.

BOUTIQUE DE GORDONNIER.

Le soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtele, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

21 avril 1848.

ANDRE BURN.

B. Meehan,

5, RUEST. JEAN, HAUTE-VILLE.

FAIT ses sincères remerciements aux habitants de cette ville et des environs pour l'encouragement vraiment libéral qu'il en a reçu, et il espère mériter la continuation de leurs faveur, en suivant strictement les mêmes principes, savoir :

Prompt Debit et petit Profit.

qui lui ont mérité la confiance illimité du public.

B. Meehan possède l'avantage d'avoir en Europe un agent expérimenté, de sorte que personne ne peut avoir un meilleur assortiment ou vendre à meilleur marché qu'au No. 5, Rue St.-Jean, qui est abondamment fourni de Marchandises d'hiver et de printemps de toute description, parmi lesquelles se trouvent un choix de Mérino anglais et français, Cashmires imprimés, Draps d'Orléans et de Cobourg, de toutes couleurs, Indiennes, Châles, Echarpes, Couvertes, Flanelles, Shirtings blanc et de couleur, etc. etc.

AUSNI.—1000 PIECES de PAPIER PEINT pour Chambres.

Comme les PUFFS dans les journaux publics paraissent être à l'ordre du jour, il est difficile pour le public de pouvoir juger par le contenu d'un avertissement, qui vend cher ou à bon marché, au milieu de toutes les annonces faites pour tromper. Le soussigné voulant mettre le public en état de pouvoir juger correctement et prouver qu'il n'avance rien qu'il ne puisse prouver, invite les personnes qui désirent acheter, à visiter son magasin, pour voir son splendide assortiment, connaître les prix et ensuite payer par elles-mêmes.

B. MEEHAN.

Québec, 11 février, 1848.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH

Rue Desfossez,  
ST. ROCH,  
Québec.

THOMAS LARIVIERE,  
MEUBLIER,

Rue Desfossez  
ST. ROCH,  
Québec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,  
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

Cours de Botanique.

Le soussigné, membre agrégé de la société Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant l'été prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.  
31 mars 1848.

Dr. Giroux,

APOTHICAIRE,

à transporté son établissement au  
No. 2, Rue La Fabrique.  
vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,  
Près du Marché de la Haute-Ville,  
QUÉBEC.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE  
ET CLASSIQUE DE

MM. J. & O. CRÉMAZIE.

CET établissement depuis le 1er du courant a été entièrement transporté de la côte de Léry, au N<sup>o</sup>. 12, Rue LA FABRIQUE à l'enseigne du LIVRE D'OR.

Institut Canadien  
DE QUÉBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,  
J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste,  
Salle de l'Institut, }  
11 février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

PETIT TRAITE DE

GRAMMAIRE ANGLAISE,

PAR CHS. GOSELIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J et O. Crémazie; Fréchette et frère.



**HOTEL D'ALBION.**

**AVIS AUX VOYAGEURS  
ET AU PUBLIC.**

Le soussigné prend la liberté d'offrir ses remerciements empressés au public de cette ville et aux voyageurs pour l'empressement qu'il lui ont accordé depuis qu'il a pris la direction de l'HOTEL D'ALBION, et de les prévenir qu'outre cet établissement bien connu, il a loué l'HOTEL St. GEORGES de cette ville (ci-devant tenu par M. PAYNE) et situé dans l'une des parties les plus agréables de la Haute-Ville; lequel sera complètement réparé, peint, décoré et meublé dans le goût moderne le plus élégant. Nulle dépense ne sera épargnée pour accomplir cet objet.

Ce dernier établissement sera continué sous la désignation actuelle, et quoiqu'il se soit réservé la surintendance des deux hôtels, il a choisi avec le plus grand soin ses assistants qui possèdent une connaissance pratique et parfaite de ce genre d'affaires et sont propres sous tous les rapports à donner entière satisfaction.

Il espère avec confiance que ces arrangements lui assureront la continuation de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à présent et qu'il s'efforcera toujours de mériter.

WILLIS RUSSELL.

14 avril 1848.

**Ottawa Hotel.**

**RUE SAULT-AU-MATELOT,  
BASSE-VILLE, QUÉBEC.**

(CI-DEVANT TENU PAR MERLAN.)

Le soussigné informe respectueusement les MARCHANDS DE BOIS et les VOYAGEURS, et le public en général, qu'il a loué le susdit établissement, et qu'il est maintenant prêt à les recevoir, et sollicite une partie de leur patronage. Il se flatte que cet hôtel bien connu, n'a besoin d'aucun éloge, et il assure à ceux qui l'honoreront de leur patronage, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

COUTES et SOUPES prêts en tout temps depuis ONZE HEURES A. M. jusqu'à QUATRE P. M.

JOHN D. TRIPP.

Québec, 21 avril 1848.

NOUVELLE

**METHODE**

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A LA PRIMERIE DE  
Wm. OVAR,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

**JOSEPH CADOTTE,**

Rue St. Pierre, près du Marché  
BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS  
FRANCAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés.  
POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 24 décembre, 1847.

**Riche Verre coupe', Porcelaine,  
FAIENCIE, POTERIE, Etc.**

**THOMAS BICKELL,**

HAUTE-VILLE DE QUEBEC, RUE ST JEAN.

FAIT ses remerciements de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et désirant se défaire de son ASSORTIMENT actuel pour faire place aux *Importations du printemps*, vendra à prix

**TRES REDUITZ POUR ARGENT COMPTANT,**

ce qui lui reste de son FONDS dans lequel se trouve des articles en Faïence et en Verre pour la toilette, Services à diner et à déjeuner, Chandeliers, etc.

—ET—

Caraffes, Verres à vin, Goblets, Plats de verre, Verres de magasins et en verre coupé en unis.

—AUSSI—

Pots de Grès, Jarres pour liqueurs, Pots à fleurs, terrines, Machines pour réchauffer les pieds, les jambes, etc.

Québec, 14 avril, 1848.

**Premier arrivage d'Europe,**

*Viâ le Havre et New-York et l'Express de Virgil & Rice.*

**AU LIVRE D'OR.**

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur la théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formals et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 26 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

**J. C. OVERELL,**

No. 52, Rue Saint Jean,

PREND la liberté d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il a en main un bon assortiment de

**Marchandises sèches pour la saison.**

ont il disposera à une grande réduction dans les prix, pour faire place à son importation de RINTEMPS et de PÊTE, attendu par les premiers arrivages.

J. C. O., a besoin d'un JEUNE HOMME qui a quelque connaissance dans la ligne de marchandises sèches.  
Québec, 21 avril 1848.

PAROISSE

Etablissement de

Rue Desfossez

DE

ST. ROCH,

**Pierre Drouin,**

près l'encoignure

de

Québec.

**Pierre Drouin,**

DES RUES

CRAIG et

DES FOSSEZ.

*Fournisseur de Lits, Meubles de salon, etc.*

Le public est invité à porter son attention sur cet établissement où il trouvera à des prix avantageux toute sorte de fournitures de lits, meubles, faits de matériaux irréprochablement bien conditionnés, et dans un goût recherché; on y reçoit aussi des ordres que l'on se fait fort d'exécuter sans délai, et de manière à mériter également approbation.

On y trouvera particulièrement un dépôt considérable de chaises peintes avec fantaisies, d'autres toutes en bois, berceuses, etc.  
Québec, 11 février, 1848.